

La raffinerie suisse Metalor soupçonnée d'affaires avec de l'or illégal

Résumé

Le sol du Pérou regorge de ressources naturelles, et leur exploitation est un élément clé du développement du pays. Toutefois une exploitation des matières premières non réglementée et sans consultation préalable des populations concernées comporte de grands dangers. Pendant que la production industrielle génère toujours plus de conflits sociaux et de protestations notamment en lien avec les dégâts causés sur l'environnement et des violations des droits humains, des orpailleurs et orpailleuses sillonnent les régions de Madre de Dios, Puno et Cusco, situées au sud-est du pays, pour extraire l'or, gramme après gramme, dans des conditions innommables et sans réelles alternatives. Avec ces méthodes, d'énormes quantités de mercure sont relâchées ainsi que d'autres substances toxiques qui endommagent, voire même qui détruisent, la forêt tropicale et l'écosystème. Les régions touchées par cette fièvre de l'or se sont transformées en un eldorado totalement hors-la-loi, où problèmes sociaux, violence, criminalité et misère sont monnaie courante.

Les agissements illégaux dans ces territoires ont pris une telle ampleur que le gouvernement péruvien a été contraint d'intervenir. En 2008, les autorités ont émis une série de mesures visant à lutter contre l'exploitation aurifère illégale. En 2010, les forces de l'ordre se sont opposées massivement aux orpailleurs illégaux et ont détruit leurs pelleteuses et autres engins de chantier. Suite aux protestations des orpailleurs, les autorités ont décidé de réglementer l'extraction de l'or. Pour cela, elles ont mis en place des règles d'enregistrement ainsi que des conditions d'exploitation aurifère.

En 2011, le Ministère de l'environnement a publié une étude sur les conséquences de l'orpaillage à Madre de Dios. Cette dernière a conclu que la quasi-totalité de la production aurifère de la région était illégale. La fièvre de l'or a non seulement attiré des orpailleurs appauvris cherchant à s'assurer des conditions de vie décentes, mais aussi des sociétés sans scrupules qui, avec de grands moyens souvent criminels, se sont emparées du commerce de l'or illégal. Ces sociétés ont trouvé sans problème des acheteurs et acheteuses consentant-e-s, puisque ni les grands exportateurs d'or ni les raffineries d'or ne se soucient de l'origine exacte de l'or.

En réaction à ces agissements, le Président du Pérou a signé, fin février 2012, une ordonnance punissant fermement l'exploitation illégale de matières premières. Le paragraphe de cette ordonnance interdisant le financement de l'exploitation aurifère illégale est particulièrement novateur. Le Pérou s'est ainsi muni d'une base légale permettant non seulement de lutter contre la production mais aussi contre le commerce et l'exportation de l'or illégal. Mais pour l'instant rien n'a changé car l'Etat n'a rien entrepris pour mettre cette loi en application. Le commerce de l'or illégal reste, aujourd'hui encore, très lucratif.

A compter de décembre 2013, les autorités douanières et fiscales ont effectué une série de saisies d'or et le Ministère public a ouvert des enquêtes pour blanchiment d'argent. Aujourd'hui, l'organisme de contrôle de ces autorités douanières estime qu'un quart de l'or exporté est d'origine illégale. Les mesures prises au niveau de l'Etat ont alarmé la communauté du commerce aurifère, non inquiétée jusqu'à maintenant. Les marchands

d'or et les exportateurs d'or ont été contraints d'arrêter certaines affaires, ont fait faillite ou se sont retrouvés en prison. Mais la production aurifère illégale a tout de même continué dans les régions en cause. Le portail Internet péruvien *Ojo Público* et la Société pour les peuples menacés (SPM) ont voulu réagir face à ce phénomène et faire lumière sur le commerce de l'or sale et illégal.

Bien vite, nous avons réalisé qu'un maillon central, et pourtant passé inaperçu jusqu'à présent, occupe un rôle primordial dans la chaîne du commerce aurifère, notamment lorsqu'il s'agit de savoir comment l'or illégal ou sale trouve acheteur et comment il arrive sur le marché mondial. Nous parlons là des raffineries d'or. En juillet 2012, le quotidien *El Comercio*, annonce que la raffinerie PAMP du groupe genevois MKS transforme la totalité de l'or de l'entreprise péruvienne UMT. UMT est soupçonné de blanchiment d'argent. La nouvelle fait l'effet d'une bombe, le public apprend que l'or illégal atterrit en Suisse. Et l'article ne s'arrête pas là puisqu'il dénonce deux autres exportateurs d'or péruviens : AS Perú et E&M Company. Ces derniers ont acheté de l'or en provenance de Madre de Dios, région où la plupart de l'or est exploité illégalement. Et une autre raffinerie suisse est identifiée comme acheteuse de l'or de ces deux exportateurs : Metalor Technologies. Au contraire du groupe MKS qui, peu de temps après la publication de l'article, a cessé toutes relations professionnelles avec UMT, Metalor n'a pas arrêté d'acheter l'or d'origine louche et a continué encore pendant 14 mois de transformer l'or en provenance, au moins en partie, de sources illégales. Metalor s'en est plutôt bien tiré : peu de temps après que la raffinerie ait cessé de traiter avec E&M, les autorités douanières péruviennes ont confisqué presque 10 kg d'or de l'entreprise, car cet or était soupçonné d'origine illégale.

Toutefois, les deux raffineries MKS/PAMP et Metalor ne sont pas les seules à acheter de l'or provenant du Pérou. Des raffineries en Italie et aux Etats-Unis importent, elles aussi, de l'or douteux. Mais étant donné que les statistiques d'export montrent que près de la moitié de l'or exploité au Pérou atterrit en Suisse, les raffineries étrangères n'ont pas été analysées dans ce rapport.

Le nom de Metalor refait régulièrement surface : l'entreprise était le client principal de *Minera Tambopata*, qui a livré jusque début 2013 de l'or de Madre de Dios en Suisse et qui fait l'objet d'une enquête judiciaire. Metalor a également eu pour fournisseur d'or la *Sociedad Minera Rinconada*. Là encore, le Ministère public a ouvert une enquête pour soupçon de blanchiment d'argent contre cette entreprise, qui, suite à cela, a cessé ces activités. La Région de Puno est également concernée par l'orpaillage d'or illégal.

Certaines sociétés ont arrêté les exportations d'or. Mais l'or illégal continue d'être produit. Reste à savoir donc où cet or est exporté aujourd'hui et quels canaux il emprunte. Les investigations ont permis des découvertes pour le moins surprenantes : les exports aurifères de l'entreprise *Minerales del Sur* ont considérablement augmenté à partir du moment où l'or des entreprises douteuses a été confisqué, début 2014. Le fournisseur de longue date de Metalor a livré depuis 2008 près de 50 tonnes d'or en Suisse, pour une valeur de 1,85 milliards de dollars. Etonnamment, la société exporte bien plus d'or que n'en fournit officiellement la région de Puno. Il n'est donc pas surprenant que le Ministère public de Madre de Dios ait ouvert une enquête contre *Minerales del Sur*. *Minerales del Sur* a le droit d'acheter l'or des orpailleurs qui se trouvent en processus de formalisation. Sur environ 100 000 orpailleurs actifs dans la région, seuls quelque 3451 ont signé une déclaration d'intention de formalisation et

seulement environ 800 personnes sont en possession d'une autorisation d'exploitation. Comment *Minerales del Sur* peut-elle donc acheter légalement une telle quantité d'or ?

Une autre entreprise fournit également de grandes quantités d'or à Metalor : *Titán Contratistas Generales*. En juin 2015, elle a, à elle seule, fourni plus d'une demi-tonne d'or. Le Ministère public a également ouvert contre cette dernière une enquête pour blanchiment d'argent.

Mais si quelque chose agace tout particulièrement Metalor actuellement, c'est ce qui se passe avec l'entreprise Famy Group. En janvier 2014, les autorités douanières ont saisi 10,54 kg d'or de Famy qui étaient destinés à Metalor. Le Ministère public a supposé que cet or provenait d'une production illégale. L'affaire ayant été diffusée dans les médias péruviens, Metalor a adressé une communication de soupçons au Bureau suisse de communication en matière de blanchiment d'argent, en avril 2014. Le Bureau de communication a transmis le cas au Ministère public de la Confédération et a réclamé d'autres informations au service responsable péruvien, qui n'ont toujours pas été communiquées. Reste à voir si Metalor sera soumis ou non à une enquête préliminaire.

La décision de la Procureure de la République en charge de la lutte contre le blanchiment d'argent au Pérou n'est pas non plus à prendre à la légère puisqu'elle va également demander l'entraide des autorités judiciaires suisses dans le cadre de l'affaire de l'or confisqué à Famy. Le Ministère public du Pérou souhaiterait notamment savoir si Metalor ou son représentant légal ont des antécédents et s'il existe des comptes bancaires ou des transferts d'argent à la société Famy.

Sur la base des faits rassemblés avec minutie, ce rapport arrive à prouver qu'aussi bien MKS/PAMP que Metalor ont transformé par le passé de l'or illégal et que Metalor continue très vraisemblablement aujourd'hui encore à se fournir, en partie, en or illégal. Jusqu'à présent, Metalor réfutait toutes les accusations. Aux questions d'un journaliste TV qui souhaitait savoir si Metalor achetait de l'or de Madre de Dios, Metalor a répondu par la négative.

Le rapport en arrive pourtant à de toutes autres conclusions. La SPM réclame donc des raffineries d'or qu'elles effectuent un contrôle rigoureux du devoir de diligence et qu'elles divulguent aussi bien les résultats de ce contrôle que les acquisitions d'or. La SPM exige de la Suisse qu'ils introduisent une obligation de contrôle du devoir de diligence pour les raffineries, de mettre en place d'autres mesures dans le sens de l'initiative pour des multinationales responsables ainsi que des réglementations durables contre l'importation d'or illégal et un fort engagement pour une production d'or respectueuse de la dignité humaine et de l'environnement. La SPM demande également au Pérou de respecter les droits humains, d'assurer l'égalité d'accès à la justice pour les victimes de violations des droits humains, l'application du droit de codécision dans les projets d'exploitation des ressources naturelles mais aussi la promotion de la procédure de formalisation pour les orpailleurs ainsi que d'autres alternatives de revenus.